

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaients présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

### **Absents ayant donné pouvoir :**

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **19. Attribution de la subvention 2021 au COS**

### **Monsieur KERMARREC rapporte :**

Le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) du personnel de la Ville d'Orvault est une association de type loi 1901 ayant pour objet de fournir une aide matérielle et morale aux agents de la Ville.

Conformément à l'article 3 de la Convention Ville d'Orvault / Comité des Œuvres Sociales signée le 7 décembre 2017, la subvention annuelle est égale à 1.12% de

la masse salariale de l'année civile inscrite au budget primitif voté par le Conseil municipal de la Ville d'Orvault, soit un montant de 173 310 € au titre de l'année 2021.

La masse salariale prise en compte pour l'application du présent article est constituée des crédits inscrits aux natures 64111, 64112, 64118, 641181, 64131, 641311, 64138, 64162, et 6417 du chapitre 012.

Comme précisé à l'article 3.4, le versement de la subvention s'effectue chaque année par fractions mandatées selon les modalités suivantes :

- En mars de l'année N, sur la base de 2/3 de la subvention votée par le Conseil municipal et fixée selon les modalités de l'article 3.2.
- Le solde, en septembre de l'année N, selon le montant voté par le Conseil municipal et fixé selon les modalités de l'article 3.2.

Il est proposé d'attribuer un premier versement de la subvention à hauteur des 2/3 du montant défini au titre de l'année 2021, soit 115 500 €. Le solde de la subvention sera versé en septembre 2021, soit 57 810 €.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget primitif 2021 au compte 020.6574 pour un montant total de 173 310 €.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur DUBOST et Madame FOUQUET-HENRI s'étant absentes pour le vote :

- **ATTRIBUE** au COS un premier versement de la subvention à hauteur de 115 500 €, en mars 2021.
- **ATTRIBUE** au COS un second versement de la subvention à hauteur de 57 810 €, en septembre 2021.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 31 MARS 2021

Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme

Orvault, le 30 mars 2021

**Pour le Maire**

**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**